

LE PETIT BONHOMMIEN



Journal ÉDITÉ en JUIN 2019


Journée
Citoyenne
LE BONHOMME



MERCI !

Les volontaires rassemblés avant le repas de midi. Photo DNA

Pas moins d'une soixantaine d'habitants du Bonhomme se sont retrouvés samedi 15 juin dès 8 h pour la deuxième journée citoyenne.

Toutes ces personnes ont intégré les différentes équipes de travail pour les chantiers proposés et ce dans une bonne humeur générale. Il y avait des activités pour tout le monde : désherbage dans les allées du cimetière et dans d'autres zones du village, nettoyage des abris bus, réfection d'un chemin communal, pose d'un garde-corps pour une passerelle sur un ruisseau, mise en place de nouvelles boîtes à lettres à la Mairie, mise en peinture du garde-corps à l'étang, pose de banc en bois sur une table en béton, préparation par mise en peinture de panneaux « attention enfants, ralenti ». Un groupe a également nettoyé toutes les tables et chaises de la salle des fêtes, pendant qu'une équipe préparait le repas.

Après une belle matinée, épargnée par les averses, tout ce petit monde s'est donc retrouvé dans la salle des fêtes pour profiter d'un copieux déjeuner offert par la municipalité.

Une bien belle journée, pleine de convivialité qui s'est achevée avec le soleil.




 Journée
Citoyenne
 LE BONHOMME

1^{er} MARCHÉ MONTAGNARD



Une première très réussie!

Après plusieurs mois de réflexion et de préparation, la municipalité du Bonhomme a mis en place cette année un marché estival sur la place de la salle des fêtes. Le premier "marché montagnard" a eu lieu ce lundi soir sous un soleil radieux.

Dès 17h ce lundi, les premiers bonhommiens sont venus faire leur marché sur la place, et c'est une bonne centaine de clients qui s'y sont donnés rendez-vous jusqu'à 21h30.

On trouvait une belle variété de produits ce soir-là sur la place, beaucoup d'agriculture biologique ou raisonnée, et uniquement des produits locaux.

Très locaux même puisque trois producteurs du Bonhomme proposaient leurs produits : la ferme Claudepierre, avec ses munsters et tommes variées, Laure Bender avec "Ethic'Cookies", et Pierre Million avec ses "Gourmandises du Bonhomme".

Ethic Cookies, c'est toute une gamme de délicieux cookies et muffins, vegan et sans gluten. Laure met un point d'honneur à n'utiliser que des produits biologiques dans ses préparations. Pour ses marchés estivaux, elle concocte même des sauces en petits pots : aioli, oignons confits ou andalouse, pour accompagner les grillades des clients. Elle réalise également des pâtes à tartiner naturelles, de la confiture de lait, des herbes séchées et épices et encore des sachets de thé et infusions.

Avec "Les Gourmandises du Bonhomme", Pierre présentait sa large gamme de confitures et pâtes de fruits artisanales et biologiques, ainsi que du miel d'Orbey. Pierre proposait également des parts de tartes aux myrtilles et des crêpes, pour le grand bonheur des enfants.



Delphine Balland, originaire du Bonhomme, était également présente avec sa camionnette "En passant par la ferme". Pour le marché montagnard du Bonhomme, elle complète admirablement la gamme de produits en proposant du pain, des desserts lactés, et des alternatives aux grillades à déguster sur place : pizzas, tourtes et quiches, qu'elle réalise elle-même.

La boucherie Baradel, de Lapoutroie, offrait un grand choix de grillades, de produits fumés, de spécialités alsaciennes, tous produits faits maison par cette entreprise familiale bien connue des habitants du Pays Welche.

"Les fruits et légumes d'Aurélie", d'Erstein, étaient aussi de la partie avec des produits biologiques variés, et des petits fruits et jus en agriculture raisonnée.

La plupart des clients ont prolongé leurs achats en restant manger sur place grâce au barbecue installé pour l'occasion. La municipalité avait même prévu une buvette, et une ambiance musicale festive était proposée par l'ancien maire Roger Bleu.

Une belle réussite pour cette initiative qui plaît beaucoup aux habitants du Bonhomme et qui se prolongera jusqu'en septembre, tous les lundis de 17h à 21h.



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE LE BONHOMME

SEANCE du vendredi 24 mai 2019 – 20 h00 - Salle de la mairie -

1. DISCUSSION AVEC MADAME LA SENATRICE Patricia SCHILLINGER

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame la Sénatrice Patricia SCHILLINGER.

a) Route Départementale 415

Monsieur le Maire entame les discussions sur le RD 415. Il signale que concernant la route départementale 415, pour le monde rural, et notre village en particulier, c'est un vrai fléau. Depuis la fermeture du tunnel en 2001, il y a des soucis de fréquentations assez exceptionnels. Avant, on décomptait environ 700 camions, aujourd'hui, nous sommes à 1.400 camions par jour. Il y a énormément de nuisances pour les riverains : bruit, pollution et dégradation. La commune a réalisé, en 2005-2006, des travaux pour la réfection de toute la traversée, travaux que la commune paie encore à ce jour, et pourtant, tout est à nouveau dégradé car les camions, pour la majorité d'entre eux, ne ralentissent pas, ce qui était pourtant à l'origine, l'objectif de ces travaux. Toutes les dégradations occasionnées sur les trottoirs et les tampons du réseau d'assainissement sont toujours à la charge de la commune. De plus, une grande partie du réseau d'alimentation en eau, se situe sous cette chaussée, ce qui engendre chaque année des fuites du fait des vibrations dues au trafic des poids-lourds et là encore, c'est à la commune de payer ces réparations alors qu'elle n'a jamais demandé à subir ces aléas.

A travers les réunions des élus de montagne, les lettres au Préfet, nous essayons de faire changer les choses, mais malheureusement ce n'est pas suivi d'effet.

La solution est la déviation de Châtenois, avec le programme mis en route avec les élus de montagne afin de limiter le transit aux camions ayant l'autorisation d'emprunter cette route. Pour exemple, cette semaine, il y a eu un contrôle avec beaucoup de camions en excès de vitesse et qui n'avaient pas l'autorisation de circuler sur cet axe routier.

Madame SCHILLINGER répond que ce n'est pas la seule vallée où il y a des problèmes de circulation, la RN66 (Saint-Amarin) est également concernée. Le problème est que les poids-lourds coupent, alors qu'ils devraient faire le tour s'ils sont en transit. Aujourd'hui, il y a un souci généralisé dans les transports dans le département du Haut et du Bas-Rhin ; il y a trop de circulation, ce qui encombre les routes et met à mal la sécurité, et ce d'autant plus dans une commune de montagne touristique. Avec la nouvelle Collectivité Européenne d'Alsace (CEA), tout le réseau routier va être revu et les choses vont bouger, notamment à travers l'instauration d'une taxe pour les poids-lourds qui traverseront l'Alsace, cela afin de les motiver à prendre d'autres routes ou traverser l'Allemagne.

Malheureusement, les derniers gouvernements qui se sont succédés ont fait signer des contrats Etats-plan et ce souvent, en période d'élection mais ils n'avaient pas les budgets et en réalité, il y a un manque. La Ministre Elisabeth BORNE a dit qu'il y avait des priorités. D'abord, elle s'occupe des urgences et d'après un schéma, les autres problèmes seront traités progressivement.

Madame SCHILLINGER va demander à Monsieur le Préfet de se déplacer sur place afin de se rendre compte des nuisances que subissent les villageois et qu'il puisse voir les dégradations occasionnées par ce trafic. Elle propose que ce problème soit porté au niveau de l'intercommunalité puisque cela concerne plusieurs communes et peut-être même du côté vosgien. Cependant, Monsieur le Maire précise que lors des discussions au sein du Conseil des élus du massif vosgien, le trafic ne semble pas déranger les collègues vosgiens outre mesure, les camions étant accueillis, pour la majorité d'entre eux, comme une source d'économie.

Concernant l'instauration d'une taxe et les aménagements routiers qui vont avec, tous concèdent que l'Alsace est très en retard. Il est dommage que l'on n'ait pas su travailler de concert avec l'Allemagne, mais cela reste toujours très compliqué car nous n'avons pas les mêmes TVA, les mêmes recettes en cas de vignettes ou de taxes.

Un travail est déjà fait avec la nouvelle collectivité qui a alerté et qui reprend des routes.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les travaux de la déviation de Châtenois sont retardés sans arrêt et pourtant, cela pourrait grandement soulager la commune de ce trafic incessant.

Madame SCHILLINGER s'engage à alerter le Préfet et la Conseillère Départementale ainsi que la Ministre Elisabeth BORNE pour que les poids-lourds soient traités en urgence.

Monsieur le Maire signale que les camions, même en cas de forte neige et ce malgré les panneaux interdisant la circulation dans le col, s'engagent et bloquent régulièrement toute la route. Il est regrettable que ces panneaux lumineux n'existent que du côté alsacien, car du côté vosgien, ils sont inexistant. Il faudrait voir avec le Préfet et le conseil départemental côté vosgien également. Il est aussi précisé que malgré la pression de la gendarmerie, les amendes ne sont pas suffisamment élevées pour être dissuasives.

Madame SCHILLINGER explique que le problème ne vient pas d'un défaut de volonté politique, mais surtout d'un problème de GPS qui ne signale pas aux chauffeurs l'interdiction d'emprunter telle ou telle route.

Au niveau du ferroutage, des solutions sont étudiées afin de limiter les camions en transit. Mais, il y a un problème, la cadence entre les trains et le fret routier est trop serrée et c'est très compliqué. Il est indiqué que cela fonctionne en Suisse. Il est répondu que c'est un petit pays. Pourtant, le fret va à l'encontre de la sécurité, de l'écologie et de la paisibilité des riverains. Il faudrait un travail général au niveau européen avec une dynamique motivée, mais à ce jour, on ne peut faire que des propositions.

Le problème des entreprises est que cela coûte moins cher de faire venir un camion à moitié plein que d'être en rupture de produits. Le fret a explosé suite à un changement des modes de consommation avec le développement de la commande sur internet et une forte concurrence des prix.

La nouvelle collectivité a travaillé sur la revalorisation des centres bourg et des bourgs afin d'éviter l'externalisation qui a apporté beaucoup de trafic. La réflexion se fait aussi sur comment les commerces peuvent s'agrandir dans les bâtiments.

Un travail est en cours au sein du Sénat sur la création d'une taxe sur la livraison à domicile, car dans la journée, on s'aperçoit qu'aujourd'hui, on peut être livré rapidement, n'importe quel jour et à n'importe quelle heure, ce qui engendre du trafic et de la pollution. Les gens sont un peu responsables, car ils veulent tout, tout de suite.

Une question est posée sur les critères permettant de savoir quel poids-lourds sera taxé ou pas ou des routes susceptibles d'être taxées. La mise en place de ces taxes n'est pas encore définie. Mais, cela sera généralisé pour tout le département Haut et Bas-Rhin. La réutilisation des portiques de l'écotaxe est à l'étude.

Le système des transports est en changement de manière globale que ce soit le transport en commun ou le transport de marchandises. Aujourd'hui, la France paie le fait que, pendant ces cinquante dernières années, rien n'a été fait. Le système des transports n'est plus en accord avec la flexibilité des horaires que l'on a aujourd'hui, par exemple.

b) Projet de Réhabilitation de l'ancien atelier-relais

Monsieur le Maire explique que, comme beaucoup dans le monde rural, lorsque les commerçants prennent leur retraite, ils ne trouvent pas de repreneur. Dans le village, on a la malchance d'avoir un boulanger qui a été contraint

d'arrêter son activité suite à un problème de santé et une boucherie-épicerie qui a cessé son activité pour cause de retraite et qui ne trouve pas de repreneur pour le moment.

Ainsi, les élus ont un projet de réhabilitation des anciens atelier-relais en créant un bâtiment neuf permettant d'accueillir deux locaux commerciaux d'environ 120 mètres carrés chacun. Un local est déjà en vue par un commerçant, concernant l'autre local, les élus souhaiteraient un multi-service, épicerie. Monsieur le Maire demande quelles sont les aides que la commune peut escompter recevoir en dehors de celles déjà demandées.

Madame SCHILLINGER précise que dans le Sundgau, il y a des agriculteurs qui font leur propre production et vendent leurs produits sur la fin de semaine. Cette initiative existe déjà dans le village voisin, à Hachimette, au sein du Cellier des Montagnes.

Afin de trouver des fonds, il existe la DETR et les Fonds Européens. Il faut également voir pour demander des aides dans les Ministères. Madame SCHILLINGER peut accompagner la commune pour trouver des solutions de financements et aider à monter les dossiers de demande d'aides.

c) Arrêté de protection du biotope et projet d'éoliennes

Monsieur le Maire rappelle les faits sur l'arrêté de protection du biotope du Louschbach. Concernant cet arrêté du mois d'août 2016, la commune n'a été prévenue que quelques mois avant, sans consultation, juste avant que le Préfet ne signe cet arrêté avant de partir.

La commune a le sentiment que l'arrêté de protection du biotope a été mis en place afin de s'opposer au projet des éoliennes et cela sans prendre en considération ni la sylviculture, ni la cynégétique.

Madame SCHILLINGER s'engage à reprendre le dossier des arrêtés de protection du biotope afin de regarder de quelle manière elle pourra intervenir à ce sujet.

Par contre, pour les éoliennes, si un Préfet a fait un arrêté interdisant les éoliennes à cause du Grand Tétras, celui-ci n'est plus contestable et malheureusement, on ne peut plus revenir en arrière. Monsieur le Maire précise que la Municipalité n'a pas été informée de cette décision.

d) Divers / Autres sujets

1 - CHASSE

Concernant les dégâts de gibier, ils sont en augmentation et il y a des zones de surpopulation, mais cela n'est pas généralisé, il y a surtout une évolution des comportements. En effet, les sangliers, notamment, sont bien plus dans les prés qu'ils ne l'étaient auparavant. Par ailleurs, le dérangement est bien plus présent en forêt que dans les champs.

2 - ECOLE

Monsieur le Maire signale que la Loi Montagne prévoit des dérogations pour les villages de Montagne, cependant l'Inspection Académique a du mal à reconnaître ladite Loi, selon les endroits. Par contre, d'ici 2022, il ne devrait pas y avoir de problème au vu de l'engagement de Monsieur le Président de la République.

Madame SHILLINGER informe que dans les cinq à venir, le nombre d'enfants par classe va baisser puisqu'il n'est pas tolérable que la qualité de l'enseignement pâtisse du trop grand nombre d'élèves par classe. Dans le département,

40% des écoles sont en deux classes. Cela rend la répartition des enseignants difficiles. De plus, il y a eu un regroupement des directions entre les écoles primaires et maternelles. Il y a également une féminisation dans l'enseignement et certaines années, il y a énormément d'absentéisme.

Aujourd'hui, un test s'effectue à Ferrette où 8 communes fusionnent pour avoir une école maternelle et primaire, avec crèche et périscolaire, piscine et transports scolaires au même endroit.

Monsieur le Maire précise que l'école du Bonhomme n'est pas concernée par une fermeture cette année, cependant, nous avons une école à 5 niveaux. Par ailleurs, si l'école ferme, cela décourage les parents de s'installer dans la commune. Même si les habitudes changent, les parents ne sont toujours pas prêts à faire déplacer leurs enfants dans l'école du village voisin. La commune du Bonhomme a pu faire cet amer constat suite à la convention existante entre l'école de Lapoutroie et celle du Bonhomme.

Madame SCHILLINGER dit qu'un questionnaire peut être intéressant à mettre en place afin de connaître les attentes des parents. Madame SCHILLINGER reconnaît qu'une classe à cinq niveaux n'est pas aisée ni pour l'enseignant, ni pour les enfants. Mais, elle estime que les parents doivent aussi se responsabiliser. En effet, ils veulent tout à proximité, mais lorsqu'on leur demande de s'impliquer pour que les services publics restent, ils ne s'investissent pas. Un travail d'anticipation est à faire sur ce point-là.

Il est aussi observé que les personnes restent de moins en moins en ville et partent dans le monde rural. Mais Monsieur le Maire fait remarquer que pour l'instant, cela n'est pas si flagrant que cela, et que l'Etat ne fait pas d'efforts dans ce sens. On peut le remarquer notamment, à travers l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, où il est demandé de réduire de plus en plus les surfaces constructibles, alors que cela n'est compatible ni avec le relief, ni avec la façon de vivre en zone rurale.

3 - DESERT MEDICAL

Aujourd'hui, les déserts médicaux avec la création des maisons de santé sont entrain de créer une fracture entre le service public médical classique qu'est l'Hôpital et la Maison de Santé. Par ailleurs, le métier de médecin se féminise et les femmes ont besoin d'être plus disponibles, ainsi ce sont rarement des temps pleins et la France manque actuellement de médecin suite au numérus clausus. D'ici l'horizon 2030, un nombre important de médecins français va arriver, alors qu'aujourd'hui, le manque est palier par des médecins étrangers. Ici, tout est question d'équilibre.

Une loi va être votée afin d'encourager les spécialistes à se déplacer en maison de santé notamment en leur accordant des avantages. Notre vallée n'est pas là plus compliquée à ce sujet, la vallée de Thann connaît ce problème bien plus qu'ici.

La télémédecine peut aider, mais cela ne remplacera jamais la réelle consultation.

4 - GUIDE DES BONNES PRATIQUES DU DELEGUE COMMUNAUTAIRE

Madame la Sénatrice, aidée d'un confrère, ont rédigé un guide des bonnes pratiques du délégué communautaire afin de faire connaître au grand public l'intercommunalité, d'aider à la compréhension de la structure intercommunale et faire retrouver de l'intérêt aux élus à participer à la vie de l'intercommunalité.

Aujourd'hui, il est demandé à ce qu'il y ait plus de retour de l'intercommunalité vers le conseil municipal afin que chaque décision votée au sein de l'intercommunalité soit communiquée au conseil municipal.

Monsieur le Maire précise que Commune et intercommunalité sont interconnectés avec une circulation d'information et une communication rapide et efficace.

5 - POINT FINANCIER

Il est signalé qu'au Bonhomme, il y a 35 kilomètres de chemins ruraux et de moins en moins d'aides financières pour les réfections. Aujourd'hui, pour avoir des aides, il faut que le chemin desserve au moins cinq maisons.

En effet, la budgétisation est compliquée dans tous les secteurs et pour toutes les entités publiques. Cela revient à mener une réflexion globale autant sur la budgétisation que sur la redistribution de l'argent public pour que le service public soit accessible à tous et profite à tous.

Il faut définir aujourd'hui les grandes directions et redéfinir le maillage en ayant une vision à long terme et à l'échelle de l'Etat, afin que toutes les collectivités et entités publiques puissent travailler dans le même sens. En prenant l'exemple des déchets, il existe des systèmes extrêmement variés suivant les territoires.

Il va falloir du temps, tout comme il en a fallu jusqu'à ce jour dans tous les domaines ; On peut d'ailleurs s'en apercevoir au niveau de l'accessibilité où certaines villes sont loin d'être aux normes réglementaires.

Pour terminer, Madame SCHILLINGER rappelle que les Sénateurs sont des représentants des collectivités territoriales et sont là pour les épauler.

2. SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN - COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire fait communication du Rapport d'activité 2018, accompagné du Compte Administratif 2018 du Syndicat d'électricité et de gaz du Rhin aux conseillers municipaux.

Ces deux documents ainsi que le Recueil des Actes Administratifs 2018 du même Syndicat ont été transmis par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux en date du 17 mai 2019.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de la communication du Rapport d'activité 2019, accompagné du Compte Administratif 2018 et du Recueil des Actes Administratifs 2018 du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin et charge le Maire de toutes les modalités liées à la présente délibération.

3. BUDGET COMMUNAL - M14 - AFFECTATION DU COMPTE DE RESULTAT et DM n°2

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux que le budget primitif communal 2019 a été analysée par la Préfecture et de cet examen ressort deux observations auxquelles il convient de remédier :

- Un suréquilibre sur la section de fonctionnement d'un montant de 74.433,00 € ;
- Un déséquilibre en ressources propres se chiffrant à - 426.461,00 €.

Vu l'article 1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriale qui dispose qu'un budget est en équilibre réel si les conditions suivantes sont remplies :

1. La section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre ;
2. Les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincères ;
3. Le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section à l'exclusion du produit des emprunts, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement de l'annuité d'emprunt en capital à échoir au cours de l'exercice.

Vu l'avis des services de la Préfecture et vu l'avis de la Trésorerie de Kaysersberg-Vignoble ;

Considérant qu'il convient de capitaliser des excédents de fonctionnement en investissement au compte 1068 afin de remédier à la situation à hauteur de 475.945 €, considérant que les dépenses au compte 21318 concernant l'atelier-relais ne seront pas toutes réalisées cette année, considérant qu'il convient de rendre nuls les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 023 vers 021) au vu de la capitalisation des

excédents de fonctionnement et considérant qu'il convient de reporter des excédents de fonctionnement au compte 002 pour un montant de 11.962,00 € afin d'équilibrer la section de fonctionnement ;

Monsieur le Maire propose :

- De délibérer à nouveau sur l'affectation du compte de résultat 2018 ;
- De délibérer à nouveau sur l'approbation du budget primitif 2019 modifié via la décision modificative

Monsieur le Maire étant sorti, le conseil municipal, après délibération, et aucune objection n'étant formulée, sous la présidence de Jean-Luc ANCEL premier adjoint, à l'unanimité, revient sur sa délibération du 29 mars 2019 concernant l'affectation des résultats, vote et accepte les Comptes Administratifs et de Gestion de l'exercice 2018 arrêtés comme suit :

En investissement

Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépenses 677.577,45 Euros

Recettes 245.249,35 Euros

Résultat déficitaire 432.328,10 Euros

En fonctionnement

Ecritures réalisées avec le Solde N-1

Dépense 922.215,56 Euros

Recettes 1.410.123,37 Euros

Résultat excédentaire 487.907,81 Euros

Décide de reporter immédiatement les résultats du CA 2018 au BP 2019, ainsi qu'il suit ;

- au compte de fonctionnement de recettes 002 : 11.962 euros ;
- au compte d'investissement de dépenses 001 : 432.328,10 euros.

Décide d'affecter une partie du résultat de fonctionnement de 2018 au BP 2019 : compte 1068 (excédants de fonctionnement capitalisés) pour : 475.945,00 euros.

Monsieur le Maire réintègre la Salle du Conseil pour le vote concernant la décision modificative n°2.

Après délibération et à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal adopte la décision modificative suivante afin de remédier au déséquilibre budgétaire du Budget Primitif 2019 et vote les crédits budgétaires de dépense et de recette ainsi qu'il suit :

Imputations budgétaires	Montants au BP 2019	DM n°2	Nouveaux montants
D 023	401.512 €	- 401.512,00 €	0 €
D 21318	720.000 €	- 275.567,00 €	444.433 €
R 002	487.907 €	- 475.945,00 €	11.962 €
R 021	401.512 €	- 401.512 €	0 €
R 1068	0 €	475.945 €	475.945 €
R 164131	550.000 €	-350.000 €	200.000 €

4. COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DIVERS (dont Déclaration d'Intention d'Aliéner)

a) Marché des assurances

Le marché à procédure adaptée sera mis en ligne à partir du 22 mai 2019 et la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 1^{er} juillet 2019 à 12h00.

b) Accord-cadre pour la fourniture et livraison de « bois déchiqueté »

L'accord-cadre pour la fourniture et la livraison de « bois déchiqueté » a été publié le 11 mai 2019 et la date limite de remise des offres est fixée au 10 juin 2019 à 12h00.

c) Atelier sur la réduction des pertes en eau-potable

Un atelier d'une demi-journée sur la « réduction des pertes en eau-potable » est organisé le 11 juin 2019 à Saint-Dié-Des-Vosges, cela afin d'informer les collectivités sur les dernières innovations dans le domaine de la lutte contre les fuites et améliorer le rendement du réseau d'eau potable.

Cette manifestation est organisée par HYDREOS, pôle de l'eau en région Grand-Est, en partenariat avec l'agence de l'Eau Rhin-Meuse. L'inscription est gratuite (pour les élus et les services techniques)

d) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 I9 A 0003

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti : Section n° I Parcelle n° 600 - Rue du 3^{ème} Spahis Algériens - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 03a 45ca.

e) Déclaration d'Intention d'Aliéner n° DIA 068 044 I9 A0004

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a fait usage de sa délégation de signature et de pouvoir en refusant de préempter pour la vente d'un terrain bâti : Section n° I Parcelle n° 331 - 16 Rue des Bruyères - 68650 LE BONHOMME d'une superficie de 06a 16ca.

f) Compteur Linky : Actions à entreprendre

Lors de la dernière séance du conseil municipal, il était envisagé de prendre un arrêté, mais ce dernier a été retoqué pour une autre commune. Ainsi, la commune n'envisage pas de faire une nouvelle démarche en ce sens, puisqu'aujourd'hui aucun acte d'une commune n'est juridiquement valable.

g) Journée citoyenne

La journée citoyenne était prévue le 08 juin prochain, mais cela est un peu court, elle sera donc reculée au 15 juin 2019.

h) Information déchets

La Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg (CCVK) conserverait la déchetterie de Kayersberg-Vignoble et d'Orbey. La déchetterie de Kayersberg-Vignoble sera la première à être refaite. Il est d'ores et déjà précisé que les deux déchetteries ne seront pas fermées en même temps, il y en aura toujours une en activité pendant que l'autre sera en travaux.

Orbey fera l'objet d'un réaménagement afin d'éviter le démarrage en côte et d'élargir l'allée devant les bennes. Le grand hangar de la Commune sera repris par la CCVK et dédié aux produits dangereux et autres liquides ainsi que l'électroménager. Les bennes feront aussi l'objet d'un réaménagement afin de les sécuriser. L'espace pour les déchets verts et gravats en contrebas sera également amélioré avec une possibilité de stationner en bas. Cela représente un coût de 500.000 € pour la CCVK.

Un terrain limitrophe à la déchetterie devrait être racheté par la Commune d'Orbey afin d'éviter la cohabitation entre les agents communaux et les agents intercommunaux au sein du même espace.

Ceci reste en pourparlers entre la commune d'Orbey et l'Intercommunalité.

Il a aussi été discuté de la tournée des déchets en regardant pour l'externaliser et éviter la gestion en régie. Cela pour deux raisons principales : la gestion du personnel et notamment des absences et celle de l'entretien des camions, voire de leur remplacement.

i) Prochain réunion du conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le vendredi 28 juin 2019 à 20h00 en Salle du Conseil à la Mairie.

LA VIE A L'ECOLE:

• LES SUCRES CACHÉS

Virginie Dehass, diététicienne et nutritionniste, nous a appris quel sucre se cachait dans notre alimentation. Nous avons appris que dans un cornet de frites, il se cache 10 morceaux de sucre !

Elle nous a fait déguster des gâteaux farceurs : un gâteau à la betterave et au chocolat, un au concombre et au chocolat et un dernier gâteau aux pois cassés. Cet exercice nous a appris à goûter des aliments, même si on pense ne pas les aimer.

Virginie nous a aussi montré toutes les bonnes choses qui se cachent dans un haricot.



• LE TRI DES DECHETS

Gwendoline, du CPIE des Hautes-Vosges, est venue nous apprendre à trier les déchets et à utiliser les poubelles de tri sur le parking devant la mairie.

Nous avons découvert les différentes matières dans lesquelles sont faits les principaux déchets grâce à Mirabelle la poubelle. Il y a des déchets en plastique, en verre, en métal, en papier/carton et des déchets naturels.

Nous savons maintenant que les déchets naturels vont au compost, les déchets en plastique (qui ont un bouchon), le verre et le papier/carton dans les bacs de tri.

Elle nous a aussi appris comment la nature fait pour recycler ses déchets. Nous sommes allés observer ce qu'il se passait dans le compost de l'école. Nous avons découvert, que dans le compost habitait des petites bêtes bien utiles pour la nature : les vers de terre, les cloportes et les collemboles.



OUVERTURE DE LA POSTE

Le bureau de poste ouvrira dans les bureaux de la Mairie **le lundi 1^{er} juillet 2019** aux horaires d'ouverture de la Mairie.



LA POSTE

AVIS AUX PAROISSIENS DU BONHOMME :

Des célébrations de la Parole ont été organisées à l'église du Bonhomme pour pallier à la diminution importante du nombre de messes depuis le début de cette année. Le succès rencontré et la demande des paroissiens nous incitent à continuer. Les prochaines célébrations auront lieu à 9h00, à l'église du Bonhomme les **30 juin, 14 juillet et 21 juillet 2019**, et comme d'habitude, elles seront suivies d'un petit "moment de partage".

Venez nombreux !

Le Conseil de Fabrique

CAFÉ RESTAURANT "Aux Chasseurs"

Le lundi 13 et mardi 14 mai 2019, une ouverture exceptionnelle a eu lieu dans le Café Restaurant « Aux Chasseurs », situé au 57 rue du 3^{ème} Spahis Algériens – 68650 LE BONHOMME dans le but de conserver la licence IV : une vente de boissons et de gâteaux a été réalisée par les conjoints Masseran.

INFO GENERALES : DECLARATION D'ARRIVEE ET DE DEPART

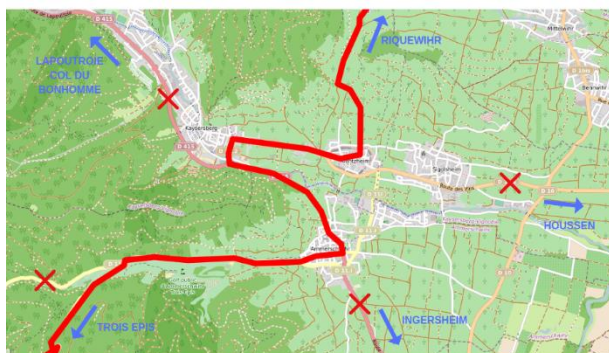
Tout résident de la commune est tenu de faire **une déclaration d'arrivée** au moment d'emménager dans la commune. Pour cela, il suffit de se rendre au bureau d'accueil de la Mairie ou de télécharger le formulaire sur notre site.

La démarche est la même en cas de départ pour une autre commune : il faudra alors procéder à une **déclaration de départ**.

L'inscription en Mairie est dans le but de faciliter plusieurs démarches telles que le recensement militaire, les sorties et festivités pour les personnes âgées, les grands anniversaires, inscriptions listes électorales, ...

ROUTE FERMEE : mercredi 10 juillet 2019 de 10h à 18h00.

LES ROUTES D'ACCES A LA VALLEE SERONT FERMEES DE 10H A 18H00 DEPUIS COLMAR ET RIBEAUVILLE.



Passage du Tour de France dans la vallée de Kayersberg
Mercredi 10 juillet 2019

X Routes fermées de +/- 10h à 18h
— Trajet du Tour de France

La route sera fermée à partir du rond-point de la caserne des pompiers de Kayersberg.



TOUR DE France : Le Haut-Rhin avec l'arrivée à Colmar

La cinquième étape a pour départ Saint-Dié-des-Vosges (Vosges) et **arrivée Colmar**.

Elle passera notamment par le col de Saales, Schirmeck, la côte de Grendelbruch, Obernai, Barr, Châtenois, la côte du Haut-Koenigsbourg, Ribeauvillé, **Kaysersberg**, la côte des Trois-Epis, Turckheim, la côte des cinq châteaux, Husseren-les-Châteaux et Colmar.